



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2009/1  
18 février 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX  
ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I  
AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Septième session**

**Bonn, 29 mars-8 avril 2009**

**Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire**

**Questions d'organisation**

**Organisation des travaux de la session**

### **Ordre du jour provisoire annoté**

**Note du Secrétaire exécutif\***

#### **I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection du Bureau.
3. Examen de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement.
4. Part, individuelle ou conjointe, des Parties visées à l'annexe I dans le volume total des réductions des émissions auxquelles elles devront parvenir globalement.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement car sa mise au point a pris plus de temps que prévu.

5. Autres questions découlant de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail spécial:
  - a) Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets;
  - b) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie;
  - c) Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I;
  - d) Portée de la liste des gaz à effet de serre, des secteurs et des catégories de sources;
  - e) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits;
  - f) Méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles;
  - g) Questions juridiques découlant du mandat du Groupe de travail spécial;
  - h) Autres questions.
6. Questions diverses.
7. Rapport de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) sera ouverte par le Président le dimanche 29 mars 2009 à 15 heures à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).

### **2. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a confirmé qu'il tiendrait sa septième session du 29 mars au 8 avril 2009 à Bonn (Allemagne)<sup>1</sup>.

4. Le Président du Groupe de travail spécial publiera une note pour communiquer aux Parties des propositions concernant l'organisation des travaux de la septième session. Cette note contiendra également des informations sur les consultations approfondies organisées au sujet des échanges de droits d'émission et des mécanismes fondés sur des projets, et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, ainsi que sur les ateliers mentionnés aux paragraphes 13 et 26 ci-après.

5. Les Parties sont invitées à consulter le site Web de la Convention, qui présente un aperçu de la session, ainsi que le journal publié quotidiennement pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur les travaux du Groupe de travail spécial.

6. À sa vingt-quatrième session<sup>2</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent à 18 heures, quitte à être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

7. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devraient en apporter des exemplaires à distribuer.

8. *Mesure à prendre*: Le Groupe de travail est invité à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session.

FCCC/KP/AWG/2008/8	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 2008</i>
FCCC/KP/AWG/2009/1	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
FCCC/KP/AWG/2009/2	<i>Note relative au déroulement de la septième session. Note du Président</i>

c) Élection du Bureau

9. *Rappel*: À la reprise de la sixième session du Groupe de travail spécial, des consultations ont été tenues avec les groupes régionaux au sujet de l'élection des membres du Bureau. À la séance plénière finale de sa quatrième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a été informée par le Président que ces consultations n'avaient pas abouti. En conséquence, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur, les membres du Bureau en fonctions, à savoir le Président, M. Harald Dovland (Norvège), le Vice-Président, M. Mama Konate (Mali), et le Rapporteur, M. Chan-Woo Kim (République de Corée), exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus à la session suivante du Groupe de travail spécial<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 46.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>3</sup> FCCC/CP/1996/2, art. 22, par. 2.

Il convient de rappeler aux Parties que l'article 27 du projet de règlement intérieur dispose que, à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement, le Président de tout organe subsidiaire autre que ceux créés en application des articles 9 et 10 de la Convention est élu par cet organe parmi les représentants des Parties présentes à la session, et que chaque organe subsidiaire élit son président et son rapporteur<sup>4</sup>.

10. Les Parties sont invitées à garder à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager sérieusement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en application de la Convention ou du Protocole de Kyoto.

11. *Mesure à prendre*: À l'issue des consultations, le Groupe de travail spécial sera invité à élire son président, son vice-président et son rapporteur.

**3. Examen de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

**4. Part, individuelle ou conjointe, des Parties visées à l'annexe I dans le volume total des réductions des émissions auxquelles elles devront parvenir globalement**

(Point 4 de l'ordre du jour)

12. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial est convenu d'adopter des conclusions sur l'examen de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement, et d'aboutir à un projet de texte d'amendement. Il a prié le Président d'élaborer:

a) Une note sur les éléments éventuels d'amendements au Protocole, comme suite au paragraphe 9 de son article 3, pour examen à sa septième session;

b) Une note sur les éléments éventuels d'un texte relatif aux questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8<sup>5</sup>.

13. À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a aussi demandé au secrétariat d'organiser, sous la conduite du Président, un atelier sur les questions relatives à l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et sur la part, individuelle ou conjointe, des Parties visées à l'annexe I dans le volume total de ces réductions<sup>6</sup>. Cet atelier se tiendra avant la session, le vendredi 27 mars 2009<sup>7</sup>.

14. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici au 15 février 2009, leurs vues sur ces questions.

---

<sup>4</sup> FCCC/CP/1996/2, art. 27, par. 5 et 6.

<sup>5</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 57 et 58.

<sup>6</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 50 b).

<sup>7</sup> De plus amples informations sur l'heure et le lieu exacts de cet atelier seront données dès que possible sur le site Web de la Convention: [http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/items/3878.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/3878.php).

15. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter des conclusions sur l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement, et à aboutir à un projet de texte d'amendement. Il sera aussi invité à examiner les notes mentionnées aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 12 ci-dessus afin:

a) De veiller à ce que le secrétariat communique toute proposition d'amendement aux Parties au moins six mois avant la date prévue de leur adoption, pour que la CMP puisse l'adopter à sa cinquième session;

b) D'élaborer un texte sur les questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8 d'ici à juin 2009 pour adoption par la CMP à sa cinquième session.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/3</i>	<i>Éléments éventuels d'amendements au Protocole de Kyoto, comme suite au paragraphe 9 de son article 3. Note du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/4</i>	<i>Éléments éventuels d'un texte relatif aux questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8. Note du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.1</i>	<i>Consideration of the scale of emission reductions to be achieved by Annex I Parties in aggregate, of the contribution of Annex I Parties individually or jointly, consistent with Article 4 of the Kyoto Protocol, to the scale of emission reductions to be achieved by Annex I Parties in aggregate, and of other relevant issues arising from the implementation of the work programme of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol as contained in document FCCC/KP/AWG/2008/8, paragraph 49 (c). Submissions from Parties</i>

**5. Autres questions découlant de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail spécial**  
(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets

16. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a décidé de poursuivre, notamment en tenant des consultations approfondies à sa septième session, son débat sur les améliorations susceptibles d'être apportées aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets, qui sont présentées dans les annexes I et II du rapport sur la première partie de sa sixième session, en se concentrant sur celle dont il est fait état à l'annexe I et en évitant toute duplication des tâches lorsqu'il examinera les améliorations mentionnées à l'annexe II.

17. Il est prévu de tenir des consultations approfondies sur cette question avant la session, à savoir le jeudi 26 mars 2009<sup>8</sup>.

18. À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a prié le Président de préciser les améliorations susceptibles d'être apportées aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets, de manière à faciliter les consultations mentionnées aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus. Il a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 6 février 2009, d'autres contributions sur la manière dont s'effectueraient les améliorations susceptibles d'être apportées aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets<sup>9</sup>.

19. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner les informations mentionnées au paragraphe 18 ci-dessus et à faire progresser les travaux sur ces questions en vue d'accomplir les tâches décrites aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 15 ci-dessus.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/5</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la première partie de sa sixième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/4</i>	<i>Éléments éventuels d'un texte relatif aux questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8. Note du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/INF.2</i>	<i>Further elaboration of possible improvements to emissions trading and the project-based mechanisms under the Kyoto Protocol. Note by the Chair</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.3</i>	<i>Further input on how the possible improvements to emissions trading and the project-based mechanisms, as contained in annexes I and II to document FCCC/KP/AWG/2008/5 and annexes I and II to document FCCC/KP/AWG/2008/INF.3, would function. Submissions from Parties</i>

b) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

20. *Rappel*: À la reprise de la sixième session, le Groupe de travail spécial a décidé de poursuivre, notamment en tenant des consultations approfondies à sa septième session, son débat sur la façon de prendre en considération, le cas échéant, les définitions, modalités, règles et lignes directrices applicables au traitement de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

<sup>8</sup> De plus amples informations sur l'heure et le lieu exacts de ces consultations seront données dès que possible sur le site Web de la Convention: [http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/items/3878.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/3878.php).

<sup>9</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 51 c).

21. Il est prévu de tenir des consultations approfondies sur cette question avant la session, à savoir le jeudi 26 mars 2009<sup>10</sup>.

22. Afin de faciliter les consultations mentionnées aux paragraphes 20 et 21 ci-dessus, le Groupe de travail spécial a prié son président de développer, en tenant compte de la décision 16/CMP.1, les options, les éléments et les questions figurant à l'annexe III de son rapport sur sa sixième session et à l'annexe IV de son rapport sur la reprise de sa cinquième session, les informations communiquées à titre volontaire et informel au secrétariat, et toute autre information communiquée par les Parties, pour examen à sa septième session<sup>11</sup>.

23. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties à soumettre, d'ici au 15 février 2009, leurs vues et propositions visant à développer plus avant les options, les éléments et les questions figurant à l'annexe III du rapport sur la reprise de sa sixième session et à l'annexe IV du rapport sur la reprise de sa cinquième session<sup>12</sup>.

24. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner les informations mentionnées aux paragraphes 22 et 23 ci-dessus. Il sera aussi invité à faire progresser les travaux sur ces questions en vue d'accomplir les tâches décrites aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 15 ci-dessus.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/3</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn du 2 au 12 juin 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/5</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la première partie de sa sixième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/4</i>	<i>Éléments éventuels d'un texte relatif aux questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8. Note du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/INF.1</i>	<i>Elaboration on how to address, where applicable, the definitions, modalities, rules and guidelines for the treatment of land use, land-use change and forestry. Note by the Chair</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.5</i>	<i>Further elaboration of the options, elements and issues contained in annex IV to document FCCC/KP/AWG/2008/3 and annex III to document FCCC/KP/AWG/2008/5, including on which proposals could address cross-cutting issues, and how. Submissions from Parties</i>

<sup>10</sup> Voir la note de bas de page 6.

<sup>11</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 52 c).

<sup>12</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 52 b).

c) Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I

25. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre l'examen des conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I (ci-après dénommées «conséquences potentielles») à sa septième session. Il a aussi invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici au 15 février 2009, leurs vues sur ces questions<sup>13</sup>.

26. À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a également prié le secrétariat d'organiser, au cours de sa septième session et sous la conduite de son président, un atelier portant sur les conséquences potentielles et d'établir une note d'information destinée à faciliter les débats lors de cet atelier<sup>14</sup>. Il est prévu que l'atelier se tienne le lundi 30 mars 2009<sup>15</sup>.

27. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter des conclusions sur les conséquences potentielles et a décidé de poursuivre ses travaux en vue d'accomplir les tâches décrites aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 15 ci-dessus.

FCCC/KP/AWG/2008/8

*Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 2008*

FCCC/KP/AWG/2009/INF.3

*Information note to facilitate deliberations on potential environmental, economic and social consequences, including spillover effects, of implementing tools, policies, measures and methodologies available to Annex I Parties, taking into account the submissions and views contained in documents FCCC/KP/AWG/2008/MISC.5, FCCC/KP/AWG/2009/MISC.4 and other relevant documents. Note by the secretariat*

FCCC/KP/AWG/2009/MISC.4

*Information on potential environmental, economic and social consequences, including spillover effects, of tools, policies, measures and methodologies available to Annex I Parties. Submissions from Parties*

<sup>13</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 55 a).

<sup>14</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 55 b).

<sup>15</sup> De plus amples informations sur l'heure et le lieu exacts de cet atelier seront communiquées dès que possible sur le site Web de la Convention: [http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/items/3878.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/3878.php).



d) Portée de la liste des gaz à effet de serre, des secteurs et des catégories de sources

28. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a décidé de poursuivre l'examen de la portée de la liste des gaz à effet de serre, des secteurs et des catégories de sources à sa septième session et a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 15 février 2009, leurs vues sur cette question<sup>16</sup>.

29. *Mesure à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à faire progresser les travaux sur cette question en vue d'accomplir les tâches décrites aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 15 ci-dessus.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/5</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la première partie de sa sixième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/4</i>	<i>Éléments éventuels d'un texte relatif aux questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.2</i>	<i>Views on issues arising from the implementation of the work programme of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, as contained in document FCCC/KP/AWG/2008/8, paragraph 49 (c), that are not covered in document FCCC/KP/AWG/2009/MISC.1. Submissions from Parties</i>

e) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits

30. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a décidé de poursuivre l'examen de paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits à sa septième session, et a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 15 février 2009, leurs vues sur cette question<sup>17</sup>.

31. *Mesure à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à faire progresser les travaux sur ces questions en vue d'accomplir les tâches décrites aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 15 ci-dessus.

<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.2</i>	<i>Views on issues arising from the implementation of the work programme of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, as contained in document FCCC/KP/AWG/2008/8, paragraph 49 (c), that are not covered in document FCCC/KP/AWG/2009/MISC.1. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/4</i>	<i>Éléments éventuels d'un texte relatif aux questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8. Note du Président</i>

<sup>16</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 56.

<sup>17</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 56.

f) Méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles

32. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 15 février 2009, leurs vues sur l'ensemble des autres questions mentionnées au paragraphe 49 c) du document FCCC/KP/AWG/2008/8<sup>18</sup>.

33. *Mesure à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à faire progresser les travaux sur ces questions en vue d'accomplir les tâches décrites aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 15 ci-dessus.

g) Questions juridiques découlant du mandat du Groupe de travail spécial

34. *Rappel*: À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a décidé d'adopter des conclusions au sujet des incidences juridiques des travaux qu'il a entrepris comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto<sup>19</sup>. Il a aussi invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici au 15 février 2009, leurs vues sur ces incidences<sup>20</sup>.

35. *Mesure à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à recenser les questions juridiques découlant de son mandat ainsi que les options qui s'offrent pour examiner ces questions en 2009.

<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.6</i>	<i>Views on the legal implications arising from the work of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol pursuant to Article 3, paragraph 9, of the Kyoto Protocol for consideration at its seventh session. Submissions from Parties</i>
--------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

h) Autres questions

36. *Rappel*: À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici au 15 février 2009, leurs vues sur l'ensemble des autres questions énumérées au paragraphe 49 c) du document FCCC/KP/AWG/2008/8.

37. *Mesure à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à faire progresser les travaux sur ces questions en vue d'accomplir les tâches décrites aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 15 ci-dessus.

<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.2</i>	<i>Views on issues arising from the implementation of the work programme of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, as contained in document FCCC/KP/AWG/2008/8, paragraph 49 (c), that are not covered in document FCCC/KP/AWG/2009/MISC.1. Submissions from Parties</i>
--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>18</sup> Voir la note de bas de page 17.

<sup>19</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 b).

<sup>20</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 23 a).

**6. Questions diverses**  
(Point 6 de l'ordre du jour)

38. Toute autre question soulevée au cours de la session sera examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**7. Rapport de la session**  
(Point 7 de l'ordre du jour)

39. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la septième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

40. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever le rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

**Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements  
des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto  
est saisi à sa septième session**

**Documents établis pour la session**

FCCC/KP/AWG/2009/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2009/2	Note relative au déroulement de la septième session. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2009/3	Éléments éventuels d'amendements au Protocole de Kyoto, comme suite au paragraphe 9 de son article 3. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2009/4	Éléments éventuels d'un texte relatif aux questions énumérées au paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2009/INF.1	Elaboration on how to address, where applicable, the definitions, modalities, rules and guidelines for the treatment of land use, land-use change and forestry. Note by the Chair
FCCC/KP/AWG/2009/INF.2	Further elaboration of possible improvements to emissions trading and the project-based mechanisms under the Kyoto Protocol. Note by the Chair
FCCC/KP/AWG/2009/INF.3	Information note to facilitate deliberations on potential environmental, economic and social consequences, including spillover effects, of implementing tools, policies, measures and methodologies available to Annex I Parties, taking into account the submissions and views contained in documents FCCC/KP/AWG/2008/MISC.5, FCCC/KP/AWG/2009/MISC.4 and other relevant documents. Note by the secretariat
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.1	Consideration of the scale of emission reductions to be achieved by Annex I Parties in aggregate, of the contribution of Annex I Parties individually or jointly, consistent with Article 4 of the Kyoto Protocol, to the scale of emission reductions to be achieved by Annex I Parties in aggregate, and of other relevant issues arising from the implementation of the work programme of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol as contained in document FCCC/KP/AWG/2008/8, paragraph 49 (c). Submissions from Parties

- FCCC/KP/AWG/2009/MISC.2 Views on issues arising from the implementation of the work programme of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, as contained in document FCCC/KP/AWG/2008/8, paragraph 49 (c), that are not covered in document FCCC/KP/AWG/2009/MISC.1. Submissions from Parties
- FCCC/KP/AWG/2009/MISC.3 Further input on how the possible improvements to emissions trading and the project-based mechanisms, as contained in annexes I and II to document FCCC/KP/AWG/2008/5 and annexes I and II to document FCCC/KP/AWG/2008/INF.3, would function. Submissions from Parties
- FCCC/KP/AWG/2009/MISC.4 Information on potential environmental, economic and social consequences, including spillover effects, of tools, policies, measures and methodologies available to Annex I Parties. Submissions from Parties
- FCCC/KP/AWG/2009/MISC.5 Further elaboration of the options, elements and issues contained in annex IV to document FCCC/KP/AWG/2008/3 and annex III to document FCCC/KP/AWG/2008/5, including on which proposals could address cross-cutting issues, and how. Submissions from Parties
- FCCC/KP/AWG/2009/MISC.6 Views on the legal implications arising from the work of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol pursuant to Article 3, paragraph 9, of the Kyoto Protocol for consideration at its seventh session. Submissions from Parties

#### **Autres documents disponibles**

- FCCC/KP/AWG/2008/3 Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn du 2 au 12 juin 2008
- FCCC/KP/AWG/2008/5 Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la première partie de sa sixième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008
- FCCC/KP/AWG/2008/8 Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de la sixième session, tenue à Poznan du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 2008

-----